



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation	CZ130Series
Utilisation de la substance/préparation	Impression jet d'encre
N° version	01
Date de révision	le 24-09-12
N° CAS	Mélange
Identification de la société	Hewlett-Packard France 1 ave Du Canada, ZA de Courtaboeuf Les Ulis, France, 91947 Numéro de téléphone 0820 811 811 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Description générale des risques Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.

Effets aigus sur la santé

Contact avec la peau

Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.

1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Diol aliphatique

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

pyrrolidone-2

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux

1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Diol aliphatique

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

pyrrolidone-2

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Inhalation

1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Diol aliphatique

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

pyrrolidone-2

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

pyrrolidone-2

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

Effets chroniques sur la santé

Aucun connu.

Cancérogénicité

Aucun des composants présents dans cette formule à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% n'est répertorié par les organismes suivants : UE, MAK, IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

Autres informations

L'encre cyan n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

Classification

Non classé.

Dangers physiques

Non classé comme présentant un risque physique.

Dangers pour la santé humaine

Non classé comme présentant un risque pour la santé.

Dangers pour l'environnement

Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone	3445-11-2	< 10	222-359-4	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 5	210-483-1	Xi;R36/38
Diol aliphatique	Confidentiel	< 10	Confidentiel	
Substitut de sel de phthalocyanine N° 4	Confidentiel	< 5	Confidentiel	
Eau	7732-18-5	> 70	231-791-2	

Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS**Inhalation**

Sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

Conseils généraux

Pas d'information supplémentaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Point d'éclair**

> 93.3 °C (> 200 °F) Setaflash vase clos

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, eau ou poudre sèche

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun connu.

Risques d'incendie/d'explosion rares

Aucun connu.

Méthodes particulières d'intervention

Aucun n'est établi.

Produits de combustion dangereux

Voir la section 10.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

Porter un équipement de protection approprié.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Procédures de confinement

Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Autres informations

Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Stockage	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Autres données d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Contrôles de l'exposition	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
Contrôle de l'exposition professionnelle	
Généralités	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Non disponible.
État physique	Liquide
Forme	Non disponible.
Couleur	Cyan
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7.1 - 7.7
Point d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200 °F) Setaflash vase clos
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % volumique	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % volumique	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non disponible.
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	2 cP
Densité de vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion	Non disponible.
Point de congélation	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Densité	1 - 1.2
COV	< 242 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.
Stabilité	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Matières à éviter	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Blessure ou irritation grave des yeux	Non disponible.
Autres informations	Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique	CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) => 750 mg/L
---------------------------	--

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination

Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

Contient

1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone, Diol aliphatique, Eau, pyrrolidone-2, Substitut de sel de phthalocyanine N° 4

Étiquetage CE

Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

Informations réglementaires

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Autres informations

Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments).
Exposure Limits (See Section 8): Executive regulation of Minister of Labour and Social Policy dated Nov. 29, 2002 concerning the highest exposure limits and volume of factors harmful for health and environment at work (Official Journal of Laws no 217/2002 item 1833 with further amendments).

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Avis de non-responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date d'émission

le 24-09-12

Informations du fabricant

Hewlett-Packard Company
3000 Hanover Street
Palo Alto, California 94304-1112 US
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EP CRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils